



# CHAMPIONNAT TERRITORIAL de TENNIS DE TABLE

## C/J Elite & Promo – Individuels et équipes

### Mercredi 20 Mars 2024 à RENNES (35)

**IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.**  
Avant chaque compétition territoriale  
**CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE**  
pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

<b>LIEU PRECIS</b>	Lycée Sainte Geneviève – 14D rue Ginguéné - RENNES
<b>RENDEZ-VOUS</b>	10h00
<b>DEBUT DE COMPETITION EQUIPES INDIVIDUELS</b>	POINTAGE 10h15 – COMPETITION 10h30 POINTAGE 13h15 – COMPETITION 13h30
<b>FIN DE COMPETITION</b>	Vers 17h00

**LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT**

 <p>UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique</p>	<b>CE CHAMPIONNAT <u>EST QUALIFICATIF</u> AU CHAMPIONNAT NATIONAL</b>
---	---





# CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE TENNIS DE TABLE CADETS / JUNIORS ELITE et PROMOTIONNEL - INDIVIDUEL et EQUIPE Mercredi 20 MARS 2024 à RENNES (35)



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

Date limite des championnats départementaux :	mercredi 24 janvier 2024
Date de la CSR de préparation :	xxxxxxxxxx 2024
LIEU :	Lycée Ste Geneviève (Salle de sport) 14D Rue Ginguené, 35000 Rennes
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Patrice RIVAUD – 07.81.31.69.73 à contacter en cas de souci le jour de la compétition Etablissement : St Martin RENNES
RESPONSABLES DES INSTALLATIONS :	Frédéric MOREL
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugssel Bretagne
RENDEZ-VOUS	
POINTAGE DES EQUIPES :	10h15 (Début de la compétition 10h30)
POINTAGE DES INDIVIDUELS :	jusqu'à 13h15 (Début de la compétition 13h30)
FIN DE COMPETITION :	vers 17h00

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugssel Bretagne disponible sur le site internet.

## LICENCES

### LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugssel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

### LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

### LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

✎ La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :

<https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf>

✎ le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

## JURY

### JEUNES OFFICIELS :

Les enseignants ont la possibilité de présenter des élèves pour l'arbitrage afin de valider une formation.

Chaque intervenant AS devra inscrire ses JO sur USPORT au menu « Jeunes Officiels ».

La liste des JO validés au niveau territoire sera communiquée au secrétariat Ugsel Bretagne afin qu'il puisse mettre à jour le niveau de qualification de ces JO.

## USPORT

### QUALIFICATIONS :

Chaque comité dispose d'un quota par catégorie d'âge et niveau de championnat.

La liste des qualifiés sera mise en ligne avant la compétition.

### FORFAIT :

Aussitôt connu, TOUT forfait doit être SYSTEMATIQUEMENT communiqué par téléphone auprès du responsable de la compétition, en l'occurrence Patrice RIVAUD.

### MODIFICATION DES EQUIPES sur USPORT :

Chaque intervenant AS ayant 1 ou plusieurs équipes qualifiées **DOIT** se connecter à USPORT pour :

- supprimer une équipe absente,
- modifier la composition d'une équipe,
- indiquer le niveau de ses joueurs dans la colonne « niveau ». RAPPEL : Le nombre de points FFTT de **TOUS** les joueurs doit être communiqué. Un joueur non licencié FFTT a 500 pts d'office.

**DATE LIMITE : Mardi 19 MARS 2024 13h30.**

## COMPETITION : GESTION & DEROULEMENT

### RAPPEL DES COMPETITIONS :

#### Le championnat par équipes Filles Elite C/J :

Les équipes sont constituées de **3 joueuses en ELITE**. La composition de l'équipe est modifiable d'un tour à l'autre. Seule la joueuse ayant le plus grand nombre de points FFTT doit être placée en A ou X.

### Le championnat par équipes Garçons C/J Elite :

Les équipes sont constituées **de 4 joueurs**. La composition de l'équipe est modifiable d'un tour à l'autre. Seul le joueur ayant le plus grand nombre de points FFTT doit être dans le groupe 1 de l'équipe. Un joueur remplaçant est autorisé mais celui-ci ne pourra entrer en jeu qu'au tour suivant.

### Un championnat promotionnel par équipes est aussi proposé en C/J (G et F).

Ce championnat se présente sous le format de **3 joueurs avec au moins une féminine dans l'équipe**. Chaque joueur réalisera un simple et un double mixte par équipe.

### Le championnat PROMOTIONNEL C/J individuel Filles et Garçons.

**Il est ouvert aux jeunes non licenciés FFTT et licenciés n'ayant jamais dépassé 549 pts officiels, y compris les saisons antérieures.**

### Le championnat Elite C/J individuel Filles ou Garçons.

Tous classements.

## **COMPOSITION DES EQUIPES ELITES :**

**L'imprimé de composition d'équipe complété** (disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne) **doit être déposé auprès du secrétariat de la compétition à l'arrivée**. Il est IMPERATIF d'indiquer sur cet imprimé le nombre de points FFTT de **TOUS** les joueurs. Un joueur non licencié FFTT a 500 pts d'office. Ce formulaire est disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne à la page "*tennis de table*" – menu "*imprimés*" ou à la page "*documents utiles - compétitions*").

### Apporter la licence FFTT.

## **POULES :**

La composition des poules sera diffusée le matin de la compétition.

## **PROGRAMME :**

**10 h 15 : Pointage des équipes Promo et Elites**

**10 h 30 : Début du CHAMPIONNAT PAR EQUIPES.**

**13 h 15 : Pointage des individuels Filles- Garçons Elite et Promo.**

**13 h 30 : Début du CHAMPIONNAT INDIVIDUEL.**

Des poules de 3 seront faites avec 2 qualifiés par poule.

## **MATERIEL / TENUE :**

Ce championnat est une compétition scolaire, en conséquence :

- **Pas de maillot de club, ni blanc, ni orange.**
- Port obligatoire du short ou pantalon de survêtement et chaussures de sport.
- Pour les équipes : port du maillot de l'établissement ou de même couleur.

Les **raquettes non homologuées ITTF** dans les catégories promotionnelles sont tolérées. **En revanche au niveau national, leur utilisation n'est pas tolérée.**

## **DIVERS :**

- Podium : les médailles seront remises sur présentation de la licence Ugsel.
- Prévoir le pique-nique.
- Une boisson et une collation seront offertes à chaque membre du jury.

## DISCIPLINE - PROPLETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsef, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPLETE DES LIEUX.



# COMPETITION NATIONALE



<i>Date limite des championnats territoriaux :</i>	<b>10 avril 2024</b>
<b>DATES du championnat national :</b>	?
<b>LIEU :</b>	?

## QUALIFICATIONS :

Le territoire dispose d'un quota défini comme suit :

Quotas de base :

- 3 premiers individuels promotionnels pour chaque catégorie,
- 4 premiers individuels élite en BMF – CJF- CJG,
- 3 premiers individuels élite en BG - MG,
- 1 équipe en promotionnel et en élite pour chaque catégorie.

Quotas supplémentaires au vu des résultats nationaux de l'année N-1 :

- ✕ Les ½ finalistes individuels de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire.
- ✕ Le podium équipe de chaque catégorie apporte un quota supplémentaire.

Quotas supplémentaires au vu du nombre de pratiquants territoriaux de l'année N-1 :

- ✕ 3 équipes supplémentaires en promotionnel BF – BG – MF - MG,
- ✕ 1 équipe supplémentaire en élite pour chaque catégorie.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugsef nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

## PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsef nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région,  
**il est DEMANDE DE CONFIRMER LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL, LE JOUR DE LA  
COMPETITION REGIONALE.**

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat territorial afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

\* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

CONSEIL

\* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional. Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

**ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...**

## **DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**

*Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :*

- 1- *La circulaire du championnat.*
- 2- *Le programme du championnat,*
- 3- *La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.*

*Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.*

*NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.*

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.  
Se rapprocher de son comité départemental Ugssel ou d'autres établissements participants.

<p><b><u>Secrétariat Ugssel Bretagne</u></b> : 7 rue Jules Verne – CS 30222– 22002 SAINT BRIEUC Cedex 1 Tél : 02.96.21.06.30 - Courriel : <a href="mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh">ugsel.bretagne@e-c.bzh</a> – Site : <a href="http://www.ugsel-bretagne.org">http://www.ugsel-bretagne.org</a> <b><u>Ugssel nationale – Site</u></b> : <a href="http://www.ugsel.org">http://www.ugsel.org</a></p>
---